



« PARRAINAGE DES GROUPES-PROJETS »

Vous êtes un groupe ayant un projet d'habitat participatif et vous souhaitez bénéficier de conseils et d'un suivi pour vous aider à monter votre projet : l'association Les HABILES vous propose un parrainage par des personnes bénévoles qui ont une expérience personnelle de projet d'habitat participatif.

Ce parrainage consiste à :

- apporter au groupe un regard extérieur et des retours d'expériences,
- lancer des pistes de réflexion, identifier les questions que doit se poser le groupe,
- aider le groupe à trouver l'information, l'orienter éventuellement vers d'autres personnes-ressources.

L'association et les parrains/marraines précisent que :

- les parrains/marraines sont des bénévoles qui acceptent de faire bénéficier les groupes de leurs expériences et de leur réseau. Ce ne sont pas des professionnels ou des prestataires (type Assistant à Maîtrise d'Ouvrage).
- Le groupe est autonome dans ses décisions et son fonctionnement. Les parrains/marraines transmettent des outils aux groupes, ils ne sont pas des animateurs et ils n'ont pas la responsabilité de résoudre les éventuels conflits.

Pour bénéficier d'un parrainage :

- le groupe adhère à l'association,
- il remplit une fiche pour décrire son projet,
- il fait une demande auprès de l'équipe permanente des HABILES,
- il remplit avec le parrain/la marraine une « convention de parrainage ».

L'association coordonne le réseau des parrains/marraines de façon à :

- recruter les parrains/marraines,
- mettre en relation les groupes avec les parrains/marraines,
- aider à l'échange des savoirs et des expériences,
- veiller au bon fonctionnement du parrainage.

Des temps de mise en relation entre parrains/marraines et groupes sont organisés par l'association.